

Où sont les pharmacies des établissements de santé autorisées à la

rétrocession* ?

*Rétrocession = Délivrance de médicaments non disponibles en ville par des pharmacies hospitalières à des patients non hospitalisés

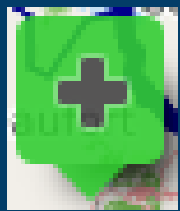
Cartographie interactive

SCANNEZ LE QR CODE



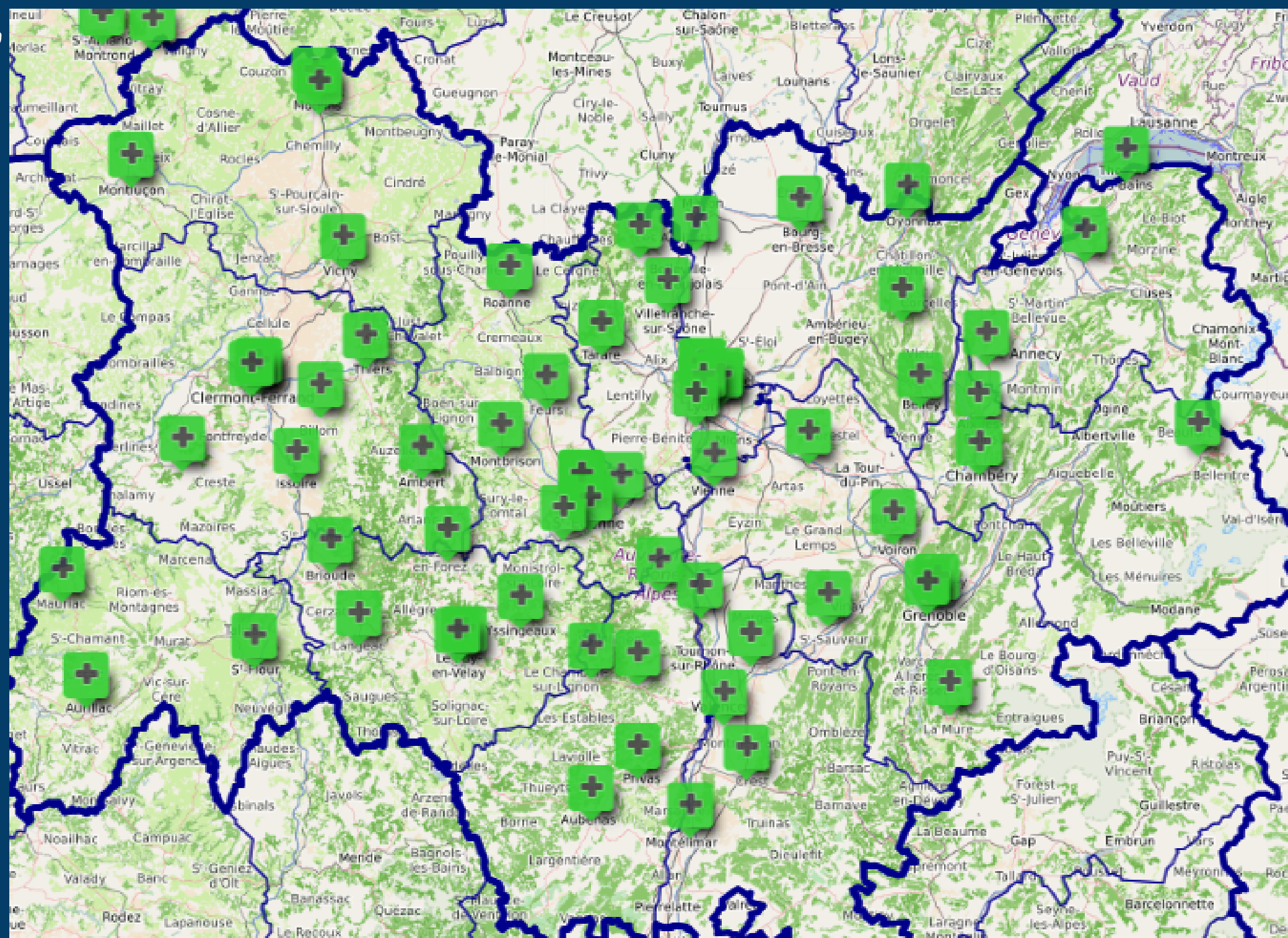
FONCTION ZOOM

CLIQUEZ SUR :



POUR RETROUVER
TOUTES LES
INFORMATIONS :

- Nom et adresse
- Localisation et coordonnées de la pharmacie
- Horaire d'ouverture
- Plan d'accès



RETROUVEZ AUSSI LA CARTE SUR NOTRE SITE INTERNET :

<https://www.omedit-auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr>

Rubrique "pratique et bon usage > rétrocession"

ainsi que toutes les infos liées à la rétrocession (liste des médicaments rétrocedés...)

- [Site du Ministère de la Santé](#)
- [Site de l'ANSM](#)

